

BUDGET TOTAL

Pour que votre projet soit analysé, veuillez suivre les instructions suivantes :

- Complétez le présent tableau **Budget total** par ligne budgétaire et par année, précisez le total des frais indirects de recherche, si demandés, ainsi que les autres sources de financement (si applicables).
- Complétez la **section 18 du Gabarit de dépôt de projets** afin de fournir les explications par poste budgétaire et par année.
- Cochez le volet : Frais indirects de recherche sous ce tableau.
- Cochez le volet : Déclaration du porteur du projet ou du chercheur principal sous ce tableau.

Nom du projet :						
Postes budgétaires PUDS	Année	1er avril 2020 au 31 mars 2021	1er avril 2021 au 31 mars 2022	1er avril 2022 au 31 mars 2023	1er avril 2023 au 31 mars 2024	Total par ligne
SALAIRES DU PERSONNEL						- \$
PERSONNEL CONTRACTUEL						- \$
DÉPLACEMENTS ET LOGEMENT						- \$
MATÉRIELS ET FOURNITURES						- \$
ÉQUIPEMENTS						- \$
LOYER ET SERVICES PUBLICS						- \$
RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS						- \$
ÉVALUATION						- \$
AUTRES COÛTS						- \$
Total des postes budgétaires PUDS*		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais indirects de recherche (FIR) demandés par an						- \$
Total PUDS incluant les FIR*		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres sources : contribution financières			- \$	- \$	- \$	- \$
Autres sources : contribution en nature			- \$	- \$	- \$	- \$
Total autres sources		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
BUDGET TOTAL DU PROJET		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

* Les versements s'effectueront selon les dépenses réellement encourues annuellement et les sommes annuelles non dépensées ne pourront être reportées aux années subséquentes.

Frais indirects de recherche

Souhaitez-vous que le gouvernement considère l'admissibilité de frais indirects de recherche (FIR) ?

OUI NON Si oui, référez-vous aux explications dans l'onglet Dépenses admissibles de ce document et indiquez dans les cases B15, C15, D15 et E15 le total des FIR demandés par an.

Déclaration du porteur du projet ou du chercheur principal :

Je déclare avoir lu et pris connaissance des dépenses admissibles et d'avoir complété le tableau Budget total ci-dessus et la section 20 du Gabarit de dépôt de projets en tenant compte des dépenses admissibles dans chaque poste budgétaire.

Si je demande des frais indirects de recherche, je déclare avoir lu et pris connaissance des dépenses admissibles au calcul des frais indirects de recherche et avoir fait le calcul de ces dits frais en excluant les postes de dépenses non admissibles à ces frais.